

Pouvoir d'emprunt—Loi

J'ai fait des recherches sur cette affaire, monsieur le Président. Le 4 avril, M. Art Fisher de la société Fisher Brothers, de Montréal, a envoyé une lettre à un docteur Liston de Santé et Bien-être social Canada. Il disait ceci:

... les ordonnances de rétention, qui ont été émises seulement pour les vieux fruits par les inspecteurs d'Agriculture Canada, disent qu'on soupçonne maintenant tous les fruits de n'être pas conformes aux règlements. Auriez-vous l'obligeance de me dire quels tests ou quels efforts Agriculture Canada et Santé et Bien-être social Canada ont fait pour confirmer ces soupçons? Les nouveaux fruits font-ils aussi l'objet des mêmes soupçons? Dans l'affirmative, sur quoi ces soupçons sont-ils fondés?

Je voudrais savoir quelle loi aurait été enfreinte. Y a-t-il eu infraction à un règlement ou non? Dans l'affirmative, lequel?

Ne sont-ce pas là des questions légitimes, monsieur le Président? L'auteur de la lettre poursuit en disant:

Je crois que j'ai le droit de savoir en vertu de quelle loi ou de quel règlement vous prétendez avoir le droit de saisir nos produits.

Je crois que tous les députés ont le droit de savoir sur quoi le gouvernement a fondé cette décision.

M. Fisher et tous les autres importateurs et producteurs de fruits se sentent spoliés et abandonnés par le gouvernement, avec raison. Les Américains ont vendu les mêmes fruits et semblent avoir fait de l'argent. Il convient de signaler qu'il n'y a pas eu un seul incident fâcheux lié à la consommation de ces fruits.

• (1640)

J'exhorte la Chambre et les ministres responsables à ne pas réagir si promptement dans de tels cas. Tôt ou tard, ce terrorisme agricole aura des conséquences néfastes pour le Canada.

M. Rod Laporte (Moose Jaw—Lake Centre): Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui à propos du projet de loi d'emprunt qui intéresse tous les Canadiens. Ce projet de loi inquiète beaucoup les habitants de ma circonscription. Il inquiète aussi beaucoup les petites entreprises, les personnes âgées et les producteurs agricoles.

Les taux d'intérêt n'ont jamais été aussi élevés. Des taux d'intérêt très élevés sont préjudiciables aux petites entreprises. La politique de l'argent cher est peut-être favorable aux gens de Toronto parce qu'elle réduit la surchauffe de l'économie de cette ville, mais il en va autrement des habitants et des petites entreprises de Moose Jaw. C'est la Saskatchewan qui compte le plus grand nombre de petites entreprises au Canada. Et les taux d'intérêt élevés nuisent terriblement aux petites entreprises.

Les petites entreprises ont souffert des compressions de 2,6 milliards de dollars que le gouvernement a pratiquées dernièrement dans le régime de l'assurance-chômage. Ces compressions ont exercé des pressions non seulement sur les travailleurs mais aussi sur les petites entreprises. Les travailleurs et les employeurs devront dorénavant financer seuls le régime de l'assurance-chômage. Cela veut dire que les cotisations vont augmenter. C'est malheureux de financer ainsi le régime de l'assurance-chômage aux dépens des petites entreprises.

La taxe de vente fédérale, qui entrera en vigueur incessamment, va perturber énormément les petites entreprises. Cette taxe représente certes une diminution de plusieurs millions de dollars dans le pouvoir d'achat des consommateurs. La taxe de vente fédérale est une taxe régressive en ce sens qu'elle frappe les revenus moyens beaucoup plus durement que les revenus élevés. Quand on pressure les gens à revenu moyen, ils dépensent moins. Ils consacrent à l'achat de produits de consommation une plus forte proportion de leur revenu que les gens à revenu élevé, et parce qu'ils seront plus lourdement mis à contribution par le fisc, ce sont les petites entreprises de ma localité et du Canada qui en souffriront au bout du compte.

Le gouvernement s'est attaqué au Régime de pensions du Canada en appliquant des mesures de récupération à un certain niveau de revenu. Ces récupérations s'appliqueront à la pension des gens qui gagnent 50 000\$ et plus par année. Le plus malheureux, c'est qu'elles sonnent le glas du principe de l'universalité. Aujourd'hui, le gouvernement fixe la limite de ces récupérations aux revenus de 50 000\$ et plus, mais il pourrait très facilement abaisser cette limite demain. Même si ces récupérations ne s'appliquaient qu'aux revenus de 50 000\$ et plus, à cause du taux de l'inflation, elles finiront par toucher un nombre de plus en plus grand de retraités au fil des ans. Personne de ce côté-ci de la Chambre ne s'oppose à ce que les gens bien rémunérés payent leur part d'impôt, mais l'impôt devrait frapper le traitement élevé plutôt que la pension.

La taxe de vente fédérale va aussi faire mal aux personnes âgées. Je le répète, c'est une taxe régressive qui va gruger les revenus fixes des retraités. Le Canadien retraité vit d'un revenu fixe et, en règle générale, il a déjà de la difficulté à subsister. La taxe fédérale de vente de 9 p. 100—portée éventuellement à 10 ou 11 p. 100—ne va pas l'aider.

Les retraités ne devraient pas s'étonner du fait que le gouvernement les a complètement oubliés dans la préparation du budget. Les députés se souviennent que c'est le même gouvernement qui, en 1985, a essayé de désindexer la pension de vieillesse. La seule chose qui l'a fait reculer, c'est que, d'un commun accord, les retraités s'y sont carrément opposés. Dans ce cas-ci, le gouvernement a